

MINISTERE DE L'ECONOMIE.
DES FINANCES ET DU BUDGET

CABINET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

**PRESENTATION DU PROJET DE LA LOI DE
FINANCES EXERCICE 2009
DEVANT L'ASSEMBLEE NATIONALE**

@ : Brazzaville, le 7 janvier 2009

Honorable Président de l'Assemblée Nationale,

Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,

Honorables Députés,

Mesdames et Messieurs,

C'est toujours avec un grand honneur que je viens devant vous présenter au nom du gouvernement, le projet de loi des finances de l'Etat. Cet exercice constitue à n'en point douter un moment crucial pour tout pays car il permet de déterminer les choix de politiques économiques et sociales pour l'année budgétaire.

Pour l'année 2009, cet exercice est d'autant plus important que sera réalisé au cours de cette période un rendez-vous majeur de notre histoire politique et de la consolidation de la démocratie, celui de l'élection présidentielle.

Cet exercice est en plus contraint par les développements défavorables de l'environnement économique international qui posent des défis énormes aux pays moins avancés comme le nôtre.

Honorable Président de l'Assemblée Nationale,

Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,

Honorables Députés,

Mesdames et Messieurs,

Comme l'a récemment rappelé Son Excellence Monsieur le Président de la République dans son message de fin d'année, l'environnement particulier de 2009 au cours duquel s'exécutera le budget de l'Etat appelle de notre part à tous, notamment des instances dirigeantes du pays, beaucoup de responsabilité et de sagesse afin de privilégier l'intérêt du pays et de son peuple. Celui-ci se résume essentiellement à la préservation de la paix et à la

primauté à accorder aux choix budgétaires qui concourent à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Ainsi, le projet budgétaire que le Gouvernement soumet à votre examen a-t-il été bâti en tenant compte de l'environnement économique international défavorable, des orientations du Document des Stratégies de Réduction de la Pauvreté et des instructions du Chef du gouvernement contenues dans la lettre de cadrage budgétaire pour 2009. Bien évidemment, il a fait l'objet de négociations avec le FMI et la Banque Mondiale pour assurer sa conformité au cadrage macroéconomique du programme appuyé par la FRPC.

Ce dernier élément est une contrainte que nous devons intégrer pour permettre au pays d'atteindre dans les délais les plus brefs le point d'achèvement de l'Initiative PPTTE et amplifier ainsi les bénéfices obtenus de la communauté financière internationale. En effet, ceux-ci se sont déjà traduits par les réductions successives du service de la dette publique du pays dont le récent accord avec le Club de Paris du 11 décembre 2008 constitue un prolongement ; l'obtention de financements divers ; l'ouverture de plusieurs projets sectoriels dans la santé, l'agriculture, l'éducation primaire, l'assainissement urbain, etc., tous financés par les partenaires multilatéraux (Banque Africaine de Développement, Banque Mondiale, Banque Arabe de Développement Economique, Fonds OPEP, etc.).

Cette coopération n'a été rendue possible que parce que le pays conduit avec succès un programme soutenu par le FMI. Un dernier aspect visible de la performance du pays est la mise à sa disposition par les partenaires au développement des fonds PPTTE qui résultent des allègements de dettes obtenus. Ces fonds viennent compléter les efforts propres du pays pour financer les actions de lutte contre la pauvreté. Pour leur première utilisation, le gouvernement a proposé et vous avez approuvé de les affecter aux actions concrètes de lutte contre la pauvreté, notamment la construction de 500 forages d'eau potable à l'intérieur du pays, l'étude sur la réhabilitation du réseau électrique de Brazzaville, la réhabilitation des pistes rurales, la réhabilitation des écoles

primaires et des centres de santé de base. Ces actions seront poursuivies en 2009 dans d'autres domaines.

Une autre contrainte importante pour l'élaboration du projet de budget de l'exercice 2009 est constituée par les perspectives de l'environnement économique international. L'économie mondiale est en effet confrontée depuis la fin de l'année 2007 à une importante crise financière inégalée depuis celle des années 30. Celle-ci résulte des profonds chocs qu'elle a subis, notamment la flambée des prix des produits de base et la faillite du système financier des pays développés. Cette situation a produit des effets récessifs dans le secteur réel par le canal de la baisse de confiance des agents économiques et de la contraction du crédit bancaire. Dans la plupart des pays développés, les pouvoirs publics ont été obligés d'apporter des financements supplétifs importants au secteur privé au travers des injections de liquidité des banques centrales et des apports de capitaux directement par les Etats. Dans ces circonstances d'incertitudes, les prévisions de croissance économique mondiale publiées par le FMI en Octobre 2008 ont été révisées à la baisse, les activités économiques mondiales ne progresseront que de 3% en 2009, contre 3,9% en 2008 et 5% enregistré en 2007. La croissance du commerce mondial reviendrait de 2,5% en 2008 à 0,9% en 2009, contre un niveau de 7,2% en 2007. Les pays développés connaîtront, sans doute l'année prochaine, une récession économique. Enfin, compte tenu du repli des prix des produits de base et des effets de la contraction des activités économiques, l'inflation reculerait dans les pays développés de 3,6% en 2008 à 2% en 2009. ***Toutefois, ces prévisions ont un caractère très aléatoire compte tenu des incertitudes sur l'ampleur et la durée des effets du choc financier actuel sur l'économie réelle, ce qui rend complexes la formulation et la conduite des politiques économiques.***

Dans la Zone Euro, les économies présenteraient une situation de récession économique en 2009 avec un recul de la croissance économique en Allemagne de 2 points de base à 0%. En France, le gouvernement table sur une croissance économique de 0,8% en 2008 contre 2,1% en 2007. Pour 2009, le gouvernement vise un taux d'évolution des activités économiques compris entre 0,2% et 0,5% tandis que l'INSEE prévoit plutôt une récession. De même, les

prévisions du FMI tablent sur un recul de la croissance économique en France de 0,5% et un taux d'inflation contenu à un niveau légèrement au dessus de 2%.

Dans les pays en voie de développement, les effets de récession mondiale ont déjà entraîné un ralentissement marqué de la croissance économique. En effet, celle-ci, vigoureuse en 2007, avec un taux établi à 7,9%, devrait revenir à 6,1% en 2008 et tomber à 4,5 % en 2009, soit à un niveau en dessous de la barre de 5% pour la première fois depuis une décennie. Par contre, en rapport avec les risques de déflation mondiale, l'inflation se contracterait. En outre, les pays en voie de développement devraient subir les répercussions des difficultés financières dans les pays développés sur la disponibilité de l'aide publique au développement, sur le resserrement des financements provenant des marchés financiers internationaux et sur la contraction de la demande mondiale pour leurs productions. Dans ce concert, même les taux de croissance économique dans les pays émergents devraient se replier. En Chine par exemple, le taux de croissance du PIB passerait de 11,4% en 2007 à 9,4% en 2008. Il est prévu se contracter fortement entre 7% et 5% en 2009.

En Afrique subsaharienne, la croissance économique connaîtrait une décélération, passant de 6,3% en 2007 à 5,4% en 2008 et est projetée à 4,5% en 2009. En dépit de la dégradation de l'environnement international, cette prévision demeurée positive serait justifiée par le niveau encore relativement élevé des prix des matières premières par rapport à la tendance de longue période de ces dernières années. Cet élément constituerait une forte incitation à l'augmentation de la production.

La Zone CEMAC connaîtrait, d'après les dernières projections, un recul des activités économiques en 2009 à 4,6% contre 5,8% en 2008 en raison principalement de la contraction de la production pétrolière, alors que la progression des activités non pétrolières se situeraient au même taux de 4,5% en 2008 et en 2009. Les tensions inflationnistes seront contenues à 3,1% en 2009 alors qu'elles se situeraient à 4,2% en 2008. Pour atténuer les effets de la crise internationale sur les économies de la Zone CEMAC, la

BEAC a fait des recommandations aux Etats membres parmi lesquelles :

- poursuivre les réformes économiques structurelles pour réduire le coût des facteurs de production, concentrer les efforts sur des secteurs porteurs de croissance économique et améliorer le cadre réglementaire des activités économiques ;
- accélérer l'intégration régionale par l'instauration effective de la libre circulation des personnes, des biens, et des capitaux.

Le contexte national ne peut donc pas s'appréhender sans l'environnement qui vient d'être sommairement présenté puisqu'il subit les effets du marché pétrolier international, du repli des prix des produits de base et de la situation économique dans les pays partenaires économiques du Congo.

Dans ce contexte difficile, l'économie du Congo est confrontée à une dure réalité qui reflète d'ailleurs ses faiblesses structurelles et sa forte dépendance à l'égard du pétrole. Celle-ci se manifeste déjà par la contraction des recettes pétrolières, principale source de financement du pays représentant à elle seule près de 90% des ressources de l'Etat. ***Cette équation nous appelle tous à beaucoup de responsabilité et de discipline pour préserver les acquis d'une gestion budgétaire prudente menée sous l'impulsion de Monsieur le Président de la République.***

Le prix du baril de pétrole est en effet tombé à des niveaux les plus bas depuis l'année 2007 avec une chute de 60% des cours de pétrole par rapport à leur niveau de juillet 2008. Ces cours étant particulièrement volatiles en ce moment, les services compétents de l'Etat ont été soumis à un exercice difficile de projection du prix du brut congolais.

Finalement, ils ont retenu de déterminer le prix du pétrole qui permet l'équilibre budgétaire et de le comparer à la fourchette des prix de 40 dollars US à 50 dollars US recommandée par les projections internationales. Il en est ressorti que le prix international du baril de pétrole (brent) adopté s'établit à 48,47 dollars US contre des niveaux moyens de 116,2 dollars US au budget réajusté 2008

et de 71.1 dollars US à celui de 2007. **Avec une décote de 4,057 dollars US, le prix du brut congolais est donc fixé à 44,413 dollars US. Ce prix assure un équilibre entre les ressources et les charges de l'Etat au titre de l'année 2009.**

D'après les projections des services compétents, les effets de la crise économique mondiale se propageront en 2009 sur le secteur réel de l'économie de notre pays, essentiellement à travers la chute des valeurs d'exportation pour les secteurs pétrolier et forestier. Cette dernière devrait entraîner un ralentissement du rythme d'investissement dans ces secteurs ainsi que dans ceux de leurs sous-traitants.

En conséquence, les travaux réalisés ont abouti à la révision des projections initiales de croissance économiques pour 2009 de 12,7% à 9,8% contre un taux de 6,4% estimé en 2008. **En dépit de l'environnement international défavorable, les principaux instituts de prévision économique dont le FMI projettent que le Congo enregistrera le plus fort taux de croissance économique de la Zone CEMAC.** Cette croissance serait alimentée tant par un niveau soutenu de la production pétrolière (23,1%) que par la progression des activités non pétrolières qui atteindrait 4,2% en 2009 contre 5,4% en 2008.

Bien qu'en recul, le niveau d'inflation projeté à 4% en 2009 reste au dessus de la norme sous régionale de 3%. Cette résistance à la baisse de l'inflation est due essentiellement à la pression de la demande intérieure et aux difficultés d'approvisionnement de Brazzaville et de la partie septentrionale du pays en raison des problèmes récurrents du CFCO et du faible niveau d'activité de la voie fluviale.

Dans le domaine monétaire, malgré la faible progression des crédits à l'économie projetée en 2009, le Congo devrait enregistrer une des plus fortes augmentations des avoirs en devises dans la Zone CEMAC, dans un contexte de surplus du solde extérieur courant à 9% du PIB en 2009.

Le niveau du service de la dette extérieure se situerait à 5% du PIB en 2009, traduisant ainsi les efforts de remboursement consentis

par le pays au bénéfice des différents accords d'allègement de la dette avec les partenaires extérieurs. Pour couronner ces efforts, le gouvernement vient de bénéficier le 11 décembre 2008, d'un nouvel accord d'annulation de sa dette extérieure officielle par le Club de Paris. De même, le Gouvernement poursuivra avec détermination la mise en œuvre du plan d'apurement des arriérés intérieurs qu'il compte boucler en 2010.

Pour tenir compte de l'ensemble de ces développements et sur instruction de Son Excellence Monsieur le Président de la République, le projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2009 a été bâti sur une position de prudence. Pour les dépenses publiques, il s'agit de :

- maintenir à leur niveau du budget initial de 2008, les budgets de fonctionnement de tous les ministères ainsi que des budgets annexes et par ordre; à l'exception des budgets de l'enseignement primaire et secondaire, de la santé et de l'agriculture, qui progresseront de 5% en moyenne, en vue de maintenir les efforts du gouvernement dans les secteurs sociaux, conformément aux principaux objectifs du DSRP ;
- retenir le niveau d'investissement financé sur les ressources propres de l'Etat à 400 milliards de FCFA, enveloppe convenue avec le FMI en vue de ne pas brider la croissance économique;
- ne recourir à d'autres ajustements au travers d'un Collectif budgétaire ou de l'appel aux ressources du compte de stabilisation, que lorsque le prix du pétrole s'écartera positivement ou négativement de l'hypothèse proposée.

Sur la base de ces hypothèses, le projet de budget de l'Etat 2009 est en équilibre, c'est-à-dire sans épargne budgétaire ni déficit budgétaire. Les récentes discussions avec les services du FMI ont permis au gouvernement de défendre avec succès cette démarche et d'éviter ainsi toute mesure nouvelle de restriction des dépenses de l'Etat.

Honorable Président de l'Assemblée Nationale,

Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,

Honorables Députés,

Mesdames et Messieurs,

Au cours de l'exercice 2009, le choc conjoncturel nous contraint de rassembler toutes les énergies du pays pour lui permettre d'assurer une exécution satisfaisante du programme appuyé par la FRPC approuvé par le Conseil d'administration du FMI le 8 décembre 2008 en vue d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE en juin 2009. Cette opportunité est d'une importance capitale pour l'avenir économique et financier du pays car elle permettrait une annulation complète de la dette extérieure du pays, une entrée de capitaux sous forme de dons, la reprise de certains financements bilatéraux et l'affirmation de la crédibilité retrouvée de notre pays au niveau de la communauté financière internationale.

Par ailleurs, cet environnement difficile permet d'apprécier, à leur juste valeur, les orientations économiques générales du programme de la « Nouvelle Espérance » du Président de la République. Celui-ci invite à concentrer les efforts du pays à la construction de son capital humain et physique. Ceci se manifeste par le renforcement depuis quelques années des politiques dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la construction des infrastructures afin d'offrir à chaque congolais des chances réelles de participer à l'ambition nationale. Ces choix ont d'ailleurs été entérinés par les populations au travers du DSRP. Enfin, ce contexte nous permet de nous féliciter de la justesse du choix d'une gestion prudente des ressources pétrolières de l'Etat que nous avons convenu par la constitution d'une épargne budgétaire.

La poursuite de ces objectifs impose de faire preuve d'extrême rigueur dans la gestion et la consommation des crédits budgétaires et de réaliser les réformes structurelles nécessaires pour améliorer l'efficacité des activités économiques dans le pays. A ce propos, le Gouvernement a engagé une série de réformes pour renforcer la

qualité de la dépense publique afin que les ressources soient utilisées plus efficacement. Ces réformes concernent la refonte du code des marchés publics, l'amélioration du système de gestion des investissements publics et la mise en œuvre du plan d'actions gouvernemental de réformes des finances publiques. L'année 2009 devrait voir enregistrer des progrès significatifs dans ces domaines en vue d'améliorer la gouvernance au niveau des finances publiques et, ainsi, impulser des changements notables au niveau du cadre macroéconomique. Sur ce point, le Gouvernement sollicite ainsi le soutien et la franche collaboration de tous afin d'obtenir une meilleure utilisation des ressources nationales au bénéfice effectif des populations, au moment où le Chef de l'Etat a remis le pays sur une pente de croissance économique assez élevée.

L'action économique du Gouvernement au cours de l'année 2009 visera à renforcer les politiques dans les domaines sociaux susmentionnés, à poursuivre la remise à niveau des infrastructures routières, ferroviaires, de production et de distribution de l'énergie et de l'eau potable. Pour certaines de ces activités, le gouvernement a d'ailleurs signé des accords d'assistance technique et de cofinancement avec certains bailleurs de fonds (Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, Union Européenne et Coopération française). Par ailleurs, d'autres activités se poursuivront également dans le cadre du programme de Municipalisation accéléré qui contient en son sein un volet important d'investissements économique et social. L'ensemble de ces actions a pour objectif d'installer de façon pérenne les conditions pour une croissance économique vigoureuse et durable permettant la réduction de la pauvreté et l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Il est important de rappeler que la contrainte que constitue le cadrage macroéconomique convenu avec le FMI impose une discipline au niveau des plafonds et de la qualité des dépenses publiques ainsi que de l'équilibre entre les grands secteurs de l'économie. L'évolution des dotations budgétaires pour les dépenses publiques allouées à chaque secteur doit être compatible avec les objectifs visés dans le cadre du DSRP.

Sur la base des axes stratégiques retenus dans le document de stratégie de réduction de la pauvreté, les points d'attention du gouvernement dans le cadre du projet de budget 2009 s'articulent autour des cinq priorités ci-après :

- l'amélioration de la gouvernance et la consolidation de la paix et de la sécurité ;
- la promotion de la croissance économique et de la stabilité macroéconomique ;
- l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base (santé, éducation, eau potable et électricité) ;
- la remise à niveau des infrastructures économiques ;
- la relance de la production agricole.

Depuis quelques années, le Gouvernement se préoccupe de bâtir une assise économique et sociale dynamique à travers une politique budgétaire saine susceptible de répondre progressivement aux attentes des populations. ***Il sied de rappeler que le projet de budget de l'Etat exercice 2009, représente la dernière tranche de la première étape de mise en œuvre du programme de société du Chef de l'Etat, qu'il a d'ailleurs conduit depuis 2002, avec des succès indéniables et avec beaucoup de ténacité.***

Les actions principales de la politique budgétaire pour l'année 2009 se déclinent de la manière suivante :

- la mobilisation des recettes budgétaires, condition première et essentielle pour soutenir le programme ambitieux des dépenses du gouvernement ;
- la poursuite des grands travaux qui intègrent aussi bien la municipalisation de Brazzaville que d'autres programmes sectoriels liés à la construction et à la réhabilitation des infrastructures diverses dans le pays ;
- la poursuite des actions à engager dans le cadre de la lutte contre la pauvreté dans les différents secteurs ;
- la consolidation du processus démocratique à travers les élections présidentielles de 2009.

C'est donc autour de ces actions que le Gouvernement s'organise pour réaliser les objectifs qu'il s'est donné en vue d'apporter les solutions aux problèmes des populations.

Concernant la mobilisation des recettes, le dispositif fiscal et douanier mis en place et les allègements divers actuellement en vigueur devront faciliter toutes les transactions des agents économiques et accroître le volume des activités, l'assiette fiscale et par conséquent le niveau des recettes non pétrolières attendues au cours de l'année 2009. Cet élément conjoncturel devrait être complété par une rationalisation des procédures de recouvrement des recettes de l'Etat. A ce titre et dans le cadre du plan d'actions sur la gestion des finances publiques convenu avec les bailleurs de fonds, une réflexion concertée sera engagée en 2009 avec les secteurs clés comme la forêt, les mines et l'industrie pour simplifier et améliorer la détermination et la collecte des recettes de l'Etat afin de contrebalancer la perte des recettes qui résulterait des mesures de défiscalisation dans les autres secteurs.

Sur ce volet, le Chef de l'Etat a d'ailleurs récemment pris un décret sur le plan d'actions gouvernemental pour la gestion des finances publiques, lequel donne des indications sur le contenu et la nature des réformes à réaliser dans le but d'améliorer le recouvrement des recettes non pétrolières et de renforcer la transparence dans ce domaine. Des études diverses concourant à la recherche des causes de certains dysfonctionnements structurels, sont envisagées, toutes visant l'accroissement des ressources publiques et leur canalisation vers les caisses du trésor. Il s'agit entre autres des audits organisationnels et des performances initiés au niveau des régies financières ; de l'instauration du guichet unique au cordon douanier, etc.

Dans cet élan, les recommandations des études déjà réalisées dans le domaine de la sous-traitance pétrolière et de la forêt seront mises en œuvre à partir de 2009.

Au niveau des recettes pétrolières, point n'est besoin de rappeler qu'il s'agit d'une ressource volatile et fortement conjoncturelle. Elle dépend donc du comportement du baril sur le marché international. Le Gouvernement a ainsi engagé depuis quelques années des

actions visant à améliorer la transparence à travers la mise en place de structures nouvelles de contrôle du secteur et l'application des recommandations des études et audits menés dans ce secteur. Tous ces travaux concourent à accroître les recettes pétrolières.

En matière de dépenses, l'accent est mis sur les secteurs concernés par les axes de la politique budgétaire énumérés ci-dessus. Sans être exhaustif dans la présentation de ces secteurs, les efforts seront principalement concentrés sur les domaines suivants :

La disponibilité de l'eau potable et de l'électricité, il est prévu d'engager des actions importantes en 2009. Plusieurs projets seront ainsi réalisés dans ce secteur liés au renouvellement des réseaux urbains électrique et de distribution d'eau et à la construction de nouvelles infrastructures. Dans ce sens, il sera réhabilité les réseaux de distribution d'eau et d'électricité pour les villes de Brazzaville et des études seront lancées pour la réhabilitation de ceux de Pointe-Noire. Le programme de l'hydraulique villageoise sera poursuivi en vue d'améliorer le taux de desserte en eau potable du pays, notamment par la construction des fontaines publiques et des forages dans les départements du pays. De même, la capacité de production et de transport d'électricité sera renforcée avec la mise en fonctionnement du barrage hydroélectrique d'Imboulou.

L'assainissement des principales villes du pays participe activement à l'amélioration du cadre de vie des populations et à la lutte contre les maladies par l'hygiène. Pour 2009, cette action sera principalement articulée autour de la poursuite du programme des travaux retenus dans la Municipalisation accélérée de Brazzaville. Outre la construction des infrastructures routières, le Gouvernement, en concertation avec la Mairie et la Préfecture de Brazzaville, a envisagé la mise en place des outils de base pour une ville moderne. Les interventions dans ce cadre, concernent le cadastre, le plan d'aménagement de l'espace urbain, le plan de développement de la ville, le ramassage des ordures, des structures mobiles pour le curage des canalisations et l'entretien continu des infrastructures routières. De même, de nombreux travaux de

construction des bâtiments administratifs, des marchés urbains modernes et d'autres ouvrages publics seront réalisés.

Enfin, pour finaliser les projets des Municipalisations antérieures, des actions relatives aux voiries urbaines seront poursuivies en faveur d'autres villes du pays, à Nkayi, à Ouesso, à Owando, etc.

Le financement du programme d'Urgence dans l'Agriculture va se poursuivre. Le soutien à l'agriculture, aux activités pastorales et sylvicoles contribue à desserrer la contrainte dans le contexte actuel de tension sur l'offre et les prix des produits alimentaires. Les actions en faveur de l'Agriculture prévues au budget 2009 s'inscrivent dans le cadre des objectifs du programme national de sécurité alimentaire et récemment appuyé par les mesures prises par le Gouvernement.

Pour l'efficacité de sa politique et la pérennisation de son effort en vue de la résolution de ce problème, le Gouvernement s'engage, comme la plupart des pays de la sous-région, à prendre des mesures à moyen et long terme pour améliorer les capacités de production du pays. Celles-ci passent par des actions allant dans le sens d'un accompagnement soutenu à la revitalisation de la production vivrière et pastorale. A ce titre, une attention particulière sera portée à la formation des jeunes congolais dans les métiers d'encadrement des producteurs, notamment des activités de vulgarisation et de distribution des semences améliorées, des produits phytosanitaires et des techniques plus efficaces de production. Les initiatives privées dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage s'inscrivent dans le même cadre.

La politique du gouvernement en matière d'éducation de base se poursuivra avec l'amélioration des conditions d'apprentissage et d'enseignement dans les écoles, en vue de rechercher le niveau des performances passées du pays. Le Gouvernement procédera comme au cours des années antérieures :

- au recrutement des enseignants et à leur formation ;
- à l'équipement en tables bancs, en matériels didactiques, scientifiques et techniques modernes des écoles primaires; lycées et écoles professionnelles ;

- à la poursuite des opérations de réhabilitation et/ou de construction des écoles ;
- à la poursuite du programme de gratuité des frais scolaires ;
- à l'acquisition des manuels scolaires au niveau de l'enseignement de base.

Les actions liées à la santé de base se poursuivront dans le cadre du plan national de développement sanitaire. Les activités ciblées sont: la poursuite du programme de gratuité du traitement du VIH/SIDA et du paludisme ; la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires ; le renforcement des capacités d'intervention des centres de santé intégrés (réhabilitation, petit équipement biomédical, etc.) ; l'achat des médicaments ; le recrutement du personnel soignant.

Pour les infrastructures de désenclavement, le Gouvernement est conscient du fait que les faibles capacités de certains services sont un handicap pour le développement des activités productives dans notre pays. Le délabrement du Chemin de Fer Congo Océan et des routes ainsi que l'absence des infrastructures portuaires, pour ne citer que ceux-là, constituent un véritable frein à la croissance économique. C'est pourquoi, en poursuivant les objectifs de croissance économique et surtout de désenclavement, le Gouvernement a programmé de réaliser plusieurs actions au cours de l'année 2009.

Les actions déjà amorcées de réhabilitation du Chemin de Fer Congo Océan seront poursuivies avec détermination et des allocations correspondantes sont proposées dans le présent projet de loi des finances.

Dans le domaine des infrastructures aéroportuaires et portuaires, il est prévu : l'équipement des aéroports déjà construits ou en cours de finition ; l'aménagement des chaussées aéronautiques et voies d'accès pour les aéroports; l'étude de modernisation de l'aéroport de Nkayi ; la construction du port de Lékéty.

Concernant les routes, des travaux importants déjà engagés seront poursuivis et de nouveaux chantiers seront ouverts au cours de

l'année 2009. Ainsi, le Gouvernement a programmé une série d'études pour le bitumage de nouvelles infrastructures routières nationales, départementales et transfrontalières en vue de poursuivre l'objectif de densification du réseau routier bitumé et ouvrir le pays sur les marchés des pays limitrophes. Ces travaux nécessiteront pour certains la construction des ponts, notamment le pont sur la rivière Motaba ; le pont sur la rivière Libenga, etc.

Au-delà de l'objectif de faciliter la circulation des facteurs de production dans le pays et dans la sous-région, la réhabilitation de ces ouvrages permet au Gouvernement d'asseoir une infrastructure de base solide susceptible de soutenir une croissance économique vigoureuse et durable.

Mais avant de vous présenter les grandes masses, il est important de vous faire le point de l'exécution budgétaire de 2008 notamment au cours des neuf premiers mois.

Arrêté en recettes et en dépenses à la somme deux mille sept cent cinquante six milliards (2.756.000.000.000) de francs CFA, le budget de l'Etat exercice 2008 est structuré comme suit :

- Fonctionnement : 913.323.000.000 de francs CFA ;
- Investissement : 455.000.000.000 de francs CFA ;
- Épargne budgétaire : 1.387.677.000.000 de francs CFA.

Ci-dessous sont présentées les grandes masses budgétaires et leur exécution au 30 septembre 2008.

RESSOURCES

Recettes pétrolières :	2 373 milliards de francs CFA;
Recettes non pétrolières :	328 milliards de francs CFA;
Ressources externes :	55 milliards de francs CFA.

DEPENSES

Fonctionnement

- Dette publique y compris arriérés 286,523 milliards de francs CFA
- Personnel : 166,800 milliards de francs CFA
- Matériel : 170 milliards de francs CFA
- Charges communes : 37 milliards de francs CFA
- Transferts et interventions : 253 milliards de francs CFA

Investissement

- Sur ressources internes : 400 milliards de francs CFA
- Sur ressources externes : 55 milliards de francs CFA

SOLDE BUDGETAIRE

Epargne budgétaire : 1.387,677 milliards de francs CFA

EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT AU 30 SEPTEMBRE 2008

DES RESSOURCES

Les ressources du budget de l'Etat exercice 2008 au 30 septembre ont été réalisées à hauteur de 1.569,810 milliards de francs CFA contre une prévision du programme de 2.035 milliards de francs CFA, soit un taux de réalisation de 73,84%. Leur répartition est la suivante :

Recettes non pétrolières

Les recettes non pétrolières sont exécutées à hauteur de 252,639 milliards correspondant à un niveau de réalisation de 77,02%, tiré par :

- Impôts : 197,820 milliards;
- Droits de douanes : 40,899 milliards;
- Autres recettes : 13,920 milliards.

Recettes pétrolières

Le niveau d'exécution des recettes pétrolières s'élève à 1.299.073 milliards.

Ressources extérieures

- Emprunts : 0,362 milliard ;
- Dons : 17,736 milliards.

DES DÉPENSES

Les dépenses du budget de l'Etat exercice 2008, volet fonctionnement sont exécutées à hauteur de 757,256 milliards correspondant à un taux de réalisation de 82,91% sur une prévision annuelle de 913,323 milliards.

L'exécution de ces dépenses se présente de la manière suivante:

Service de la dette publique

Il est exécuté à hauteur de 275,016 milliards, correspondant à un taux de réalisation de 95,98%, sur une prévision annuelle de 286,523 milliards.

Dépenses de personnel

Fixées à 166,800 milliards, le niveau d'exécution de la masse salariale au 30 septembre 2008 a atteint la somme de 125,036 milliards de salaires payés, correspondant à un taux de 74,96%.

Dépenses des biens et services :

Les dépenses de biens et services ont été exécutées à la somme de 154,021 milliards de francs CFA. Elles se répartissent comme suit :

- Matériel : 126,614 milliards;
- Charges communes: 25,151 milliards;
- Intérêts BEAC : 2,256 milliards.

Dépenses de transferts

Les dépenses de transferts ont été exécutées à hauteur de 203.183 milliards. et se détaillent de la manière suivante :

- Transferts traditionnels : 83.269 milliards
- Collectivités locales : 18.494 milliards
- Autres : 101.420 milliards

Investissement

Le budget de l'Etat volet investissement a été exécuté en dépenses à la somme de 347,271 milliards sur 455 milliards de prévisions annuelles, correspondant à un taux de réalisation de 76,32%.

Elles se détaillent ainsi qu'il suit :

- Sur ressources internes : 329,173 milliards ;
- Sur ressources extérieures : 18,098 milliards.

PRESENTATION DES GRANDES MASSES DU PROJET DE BUDGET 2009.

Les actions retenues dans le projet de budget 2009 visent à consolider le cadre macroéconomique en vue d'atteindre l'objectif de croissance économique projeté.

Elles résultent des orientations budgétaires données par le Chef du gouvernement dans la lettre de cadrage budgétaire. C'est à partir de celles-ci que les différents départements ont exprimé leurs besoins. Le projet de budget 2009 tient également compte des réalisations économiques et budgétaires des neuf premiers mois de l'année en cours.

Globalement ce projet de budget est évalué en recettes et en dépenses à la somme de mille quatre cent deux milliards huit cent trente neuf millions (1.402.839.000.000) de francs CFA contre *deux mille sept cent cinquante six milliards* (2.756.000.000.000) de francs CFA du budget de l'Etat révisé 2008, soit une baisse de mille trois

cent cinquante trois milliards cent soixante un millions (1.353.161.000.000) de francs CFA, qui s'explique par la diminution des recettes pétrolières. Il se répartit de la manière suivante :

- **Fonctionnement : 888.389.000.000 de francs CFA contre 913.323.000.000 de francs CFA en 2008**, soit une baisse de 24.934.000.000 de francs (-2,73%);
- **Investissement : 514.450.000.000 de francs CFA contre 455.000.000.000 de francs CFA en 2008**, soit une augmentation de 59.450.000.000 de francs CFA (13,07%);

Les hypothèses et les masses des recettes et des dépenses prévues en 2009, se présentent ainsi qu'il suit :

I. LES RESSOURCES

Pour la projection, les paramètres ci-après énumérés ont été retenus, à savoir :

a) recettes pétrolières

- production pétrolière : 109,55 millions de barils en 2009 ;
- prix de référence international du baril de pétrole : prix du Brent : 1 baril = 48,470 dollars US ;
- décote : 4,057 ;
- prix du brut congolais : 1 baril = 44,413 dollars US ;
- taux de change : 1 dollar US = 514,48 francs CFA.

b) recettes hors pétrole

- PIB non pétrolier 1664,1 milliards de FCFA (7,8%);
- Taux de prélèvement public : 16,6%;
- Importation des biens et services : 3349,96 milliards.
- Ratio douanes/importations : 1,76%

c)-ressources extérieures

- évaluation sur la base des protocoles d'accord d'emprunts concessionnels signés avec certains partenaires bilatéraux;
- promesse de dons obtenue auprès des partenaires multilatéraux (Banque Africaine de Développement ; Union Européenne ; Banque Mondiale, etc.).

Sur cette base, les ressources du budget de l'Etat attendues en 2009, s'élèvent à 1.402.839.000.000 de francs CFA contre 2.756.000.000.000 de francs CFA en 2008, soit une baisse de 1.353.161.000.000 de franc CFA.

La structuration de ces ressources est la suivante:

- recettes propres : 1.360.839.000.000 de francs CFA (97,43%) ;
- ressources externes : 42.000.000.000 de francs CFA (2,57%).

1.1. Les recettes propres

Elles s'élèvent à 1.360.839.000.000 de francs CFA, et sont constituées des recettes pétrolières et des recettes non pétrolières (recettes des impôts, des douanes et des services).

1.1.1. Les recettes pétrolières

Elles passent de 2.373.000.000.000 de francs CFA en 2008 à 975.287.000.000 de francs CFA en 2009, soit une baisse de 1397.713.000.000 de francs CFA et restent influencées par les cours du marché international, la production n'augmentant que légèrement. Leur niveau reste fortement lié à la volatilité du prix de baril et à la fluctuation du taux de change CFA/Dollar.

1.1.2. Les recettes non pétrolières

Elles passent de 328.000.000.000 en 2008 à 385.552.000.000 de francs CFA en 2009, soit une progression de 57.552.000.000 de francs CFA, conséquence de l'élargissement de l'assiette fiscale. Les performances des recettes de douanes et celles des services restent timides.

- **Les recettes des Impôts**

L'amélioration du recouvrement des recettes fiscales permettra une hausse des recettes des impôts à 276.752.000.000 de francs CCFA en 2009 contre 251.369.000.000 francs CFA en 2008, en progression de 25.383.000.000 de francs CFA, soit 10,10%.

- **Les recettes des douanes**

Malgré l'accroissement des importations, le niveau des recettes de douanes demeure très faible.

Avec les mesures prises en 2009 au niveau de l'administration douanière, les recettes attendues s'élèvent à 61.000.000.000 contre 58.831.000.000 de francs CFA, soit une hausse de 2.169.000.000 de francs CFA (3,69%).

- **Les intérêts des placements** sont prévus pour la somme de 30 milliards de FCFA en 2009.

- **Les recettes des services et de portefeuille**

Les recettes des services et de portefeuille sont maintenues à 17.800.000.000 de francs CFA en 2009.

Dans cette catégorie des recettes, il y a :

- les recettes de portefeuille : elles sont essentiellement constituées des parts bénéficiaires de la Société Nationale des Pétroles du Congo, de La Congolaise de Banque, de la Banque des Etats d'Afrique Centrale et des intérêts de placement. Elles passent à 34.175.000.000 de francs CFA;
- les recettes des administrations : elles s'élèvent à 13.625.000.000 de francs CFA.

1.2. Les ressources externes

Elles comprennent essentiellement les emprunts et les dons. Pour l'année 2009, les ressources d'origine extérieure restent de contribution minime et ne tournent qu'autour de 0,76% des ressources depuis plus de cinq ans. Elles s'établissent globalement à 42.000.000.000 en 2009 contre 50.000.000.000 de francs CFA en 2008.

1.2.1. Les emprunts

Les emprunts programmés pour l'année 2009, s'élèvent à 11.445.000.000 de francs CFA. Ils s'inscrivent dans le cadre des prêts concessionnels accordés par divers partenaires pour le

financement des certains projets déjà en chantier ou prévus au cours de l'année.

1.2.2. Les dons

Les dons programmés pour l'année 2009, s'élèvent à 30.555.000.000 de francs CFA. Ils reflètent les promesses de dons obtenues auprès de certains partenaires bilatéraux et multilatéraux.

1.3. Les mesures d'accompagnement

Le respect des procédures budgétaires, constitue à n'en point douter, la bonne pratique de gestion des finances publiques. Pour atteindre les objectifs assignés, les mesures d'accompagnement ci-après sont préconisées.

A.III.1. Mesures applicables aux Impôts

Plusieurs mesures contribueront à l'amélioration des recettes au niveau de l'Administration fiscale, à savoir :

- élargissement de l'assiette par l'utilisation permanente du NIU dans les services fiscaux, qui induit le contrôle des opérations économiques ;
- sécurisation des recettes par la poursuite de l'informatisation des services fiscaux
 - suite du déploiement du projet SYSTAF au reste des sites de Brazzaville et Pointe-Noire
 - renforcement des contrôles internes
 - contrôle et encadrement en vue du renforcement des capacités opérationnelles des services
- poursuite de la politique de fiscalité de proximité en vue d'accroître le civisme fiscal (création et installation de nouvelles structures dans les arrondissements et localités où l'administration fiscale n'est pas assez représentée).

Ces mesures devront être accompagnées de l'instauration d'un dialogue permanent entre les administrations financières et les contribuables pour une meilleure compréhension de la fiscalité.

A.III.2. Mesures applicables aux Douanes

Pour accroître le rendement douanier, les mesures de politique ci-après sont envisagées :

- optimisation et simplification des procédures de dédouanement
 - réorganisation des bureaux principaux de Pointe-Noire et Brazzaville;
 - application de toutes les fonctionnalités SYDONIA;
- révision des privilèges douaniers contenus dans les marchés et contrats de l'Etat, conventions et autres textes de l'Etat : instauration d'un taux réduit de 5% en lieu et place des exonérations et autres avantages non prévus par la réglementation douanière;
- application stricte de l'acte 2 -92 CEMAC sur les conventions d'établissement en matière pétrolière;
- suppression des exonérations exceptionnelles ;
- sécurisation des recettes par la poursuite de l'extension du SYDONIA dans la likouala et éventuellement dans les nouvelles directions départementales ;
- renforcement des actions et des moyens de lutte contre la fraude et intensification des contrôles hiérarchiques ;
 - équipements et moyens roulants de contrôle
 - mise en œuvre du contrôle des conteneurs au rayon laser à l'entrée du port de Pointe-Noire (scanner) ;
 - implantation du guichet unique maritime au port de Pointe-Noire.

A.III.4. Mesures applicables en matière de recettes pétrolières

Pour améliorer le recouvrement à ce niveau, les mesures ci-après sont recommandées :

- poursuite des audits des coûts pétroliers dans les différentes sociétés par des cabinets de réputation internationale ;
- audit du champ Mboundi ;
- réduction de la subvention à la CORAF ;
- mise en place d'un comité de suivi des recommandations des différents audits réalisés dans le secteur pétrolier.

A.III.5- Mesures applicables en matière de recettes des services

Les mesures ci-après sont préconisées :

- renforcement du suivi de la production et de la fourniture des imprimés spéciaux destinés aux administrations génératrices de menues recettes pour rendre plus efficace leur gestion;
- poursuite de l'élaboration des arrêtés conjoints et révision de certains textes tarifaires devenus caduques afin d'éviter tout texte dérogatoire pris sur l'initiative des ministères qui favorisent l'évasion des recettes;
- limitation de la création des fonds spéciaux;
- évaluation et contrôle de la rétrocession des menues recettes destinées à l'amélioration des prestations dans les formations sanitaires.

II. LES CHARGES

Elles sont constituées des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les crédits prévus dans le projet de budget 2009, intègrent les préoccupations du gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté et celles relatives à l'exécution du projet de société « la nouvelle espérance ». Toutefois, compte tenu de la conjoncture économique difficile prévue en 2009, le Chef du gouvernement a recommandé une grande prudence dans la gestion des charges de l'Etat. Ainsi, a-t-il instruit le maintien à leur niveau au budget initial 2008, des budgets de fonctionnement de l'ensemble des ministères, des budgets annexes et des budgets par ordre. Cette règle ne s'applique toutefois pas aux budgets de fonctionnement des secteurs sociaux de l'éducation, de la santé et de l'agriculture afin de persévérer dans la réalisation des objectifs du DSRP et des Objectifs de Développement pour le Millénaire (OMD).

2.1. Les dépenses de fonctionnement

Elles s'élèvent à 888.389.000.000 contre 913.323.000.000 de francs CFA en 2008, soit une baisse de 24.934.000.000 de francs CFA (-2,73%). Ces dépenses comprennent :

2-1.1- Le Service de la dette publique

Il est estimé à 293.527.000.000 contre 286.523.000.000 de francs CFA en 2008, soit une augmentation de 7.004.000.000 de francs CFA (2,44%). Le service de la dette publique se répartit comme suit :

- Dette intérieure : 128.255.000.000 de francs CFA;
- Dette extérieure 165.272.000.000 de francs CFA.

2-1-2.- Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel passent de 166.800.000.000 de francs CFA en 2008 à 175.038.000.000 de francs CFA en 2009, soit une augmentation de 8.238.000.000 de FCFA (4,94%) influencée par la prise en compte des besoins exprimés par les départements ministériels pro-pauvres afin de combler le déficit en personnel de spécialité constaté à ce niveau.

En conséquence, il est prévu en priorité comme au cours des trois années précédentes, le recrutement dans les secteurs sociaux (santé, enseignement et affaires sociales).

2-1-3.- Les dépenses du matériel

Ces charges s'élèvent à 165.331.000.000 de francs CFA contre 170.000.000.000 de francs CFA en 2008, en diminution de 4.669.000.000 de francs CFA (-2,75%).

2.1.4. Les charges communes

Au sens large, les charges communes s'élèvent à 27.000.000.000 contre 37.000.000.000 de francs CFA en 2008, soit une baisse de 10 milliards de francs CFA (-27%).

Elles sont essentiellement constituées des charges communes au sens strict (consommation publique) et des intérêts des découverts BEAC. Elles se présentent comme suit:

- Charges communes au sens strict: 20.000.000.000 contre 30.000.000.000 de francs CFA en 2008;
- Intérêts BEAC : 7.000.000.000 de francs CFA, maintenus au niveau de 2008.

2-1-5.- Les dépenses de transferts

Les dépenses de transferts passent de 253 milliards à 227.493 milliards de francs CFA en 2009. Ce niveau prend en compte la décentralisation et la consolidation du processus démocratique.

Les principales rubriques de transferts sont :

- CORAF : 35 milliards de francs CFA ;
- Elections : 25 milliards de francs CFA ;
- Collectivités locales : 23 milliards de francs CFA ;
- Parlement : 22 milliards de francs CFA ;
- Filière carburant : 13 milliards de francs CFA ;
- Université Marien NGOUABI : 12 milliards de francs CFA ;
- Bourses universitaires : 8,253 milliards de francs CFA ;
- CHU : 7,9 milliards de francs CFA.

Il faut noter que, la stratégie adoptée en vue de renforcer le rôle des départements dans l'exécution d'un certain nombre de projets sur la base d'un programme minimum, demeure valable, à la seule condition que ces départements présentent un programme cohérent visant des objectifs de lutte contre la pauvreté. En conséquence, il est maintenu au titre de l'année 2009, l'inscription d'un milliard dans les départements n'ayant pas encore abrité la municipalisation accélérée.

2.2- Les dépenses d'Investissement

Les dépenses d'investissement sont arrêtées à la somme de 514.450.000.000 de francs CFA en 2009 contre 455.000.000.000 de francs CFA de prévisions 2008, soit une augmentation de 59.450.000.000 de franc CFA (13,07%).

Ces crédits de paiement sont destinés à financer les grands travaux en cours d'exécution, les projets de réhabilitation et de construction d'infrastructures et ceux relatifs à la lutte contre la pauvreté. Parmi ces crédits, figurent également les fonds de contrepartie des projets cofinancés avec les partenaires extérieurs.

Elles se répartissent comme suit :

2.2.1. Les dépenses financées sur ressources propres

- Contribution directe Etat : 454.850.000.000 de francs CFA;
- PID : 17.486.000.000 de francs CFA.

2.2. 2. Les dépenses financées sur ressources externes

- Emprunts : 11.445.000.000 de francs CFA.;
- Dons : 30.555.000.000 de francs CFA.

2.3.- Les Mesures d'accompagnement

Pour une bonne maîtrise des dépenses, l'informatisation de la chaîne des dépenses et la simplification des procédures, s'imposent. D'autres mesures d'accompagnement sont préconisées pour le renforcement du dispositif actuel.

2.3.1. Mesures en matière de dette publique.

- respect des engagements pris vis-à-vis des institutions de Bretton Woods dans le cadre de l'initiative PPTE, susceptible de déboucher sur un allègement substantiel de la dette;
- paiement des arriérés sociaux et commerciaux.

2.3.2. Mesures en matière de dépenses du personnel.

- informatisation de la gestion des carrières des agents de la fonction publique ;
- contrôle systématique des éléments de rémunération des agents de l'Etat (indemnités, allocations familiales et diverses primes) en vue du nettoyage du fichier de la solde;
- suppression de la pratique des prolongations d'activité non conformes aux lois et règlement en vigueur ;

2.3.3. Mesures en matière des dépenses de matériel et des charges communes.

- limitation des paiements par anticipation (PPA) aux seuls cas d'extrême urgence ;
- application rigoureuse de la réglementation en matière des marchés et contrats de l'Etat ;
- renforcement du contrôle des prestations fournies à l'Etat ;

2.3.4. Mesures en matière de transferts et intervention.

- contrôle systématique des projets, centres de recherche et établissements publics bénéficiaires d'une subvention de l'Etat ;
- audit des comptes d'exploitation des principaux établissements publics bénéficiaires des subventions de l'Etat ;
- respect de la réglementation sur les comptes spéciaux du trésor (notamment les différents fonds spéciaux pour lesquels les budgets doivent être adoptés en même temps que la loi de finances).

2.3.5. Mesures en matière d'investissement

Pour atteindre les objectifs assignés en matière d'investissement, les mesures d'accompagnement ci-après sont envisagées :

- mise en œuvre du plan d'action de gestion des investissements publics ;
- réactivation de la commission nationale des marchés et contrats de l'Etat ;
- observation de la recommandation sur la transmission des fiches de tous les projets d'investissement à la Banque Mondiale ;
- respect des procédures budgétaires ;
- respect des procédures de passation des marchés publics ;
- application stricte des dispositions du Programme Régional des Réformes (PRR) ;
- application de la charte des Investissements ;
- renforcement des mécanismes de contrôle, de suivi et d'évaluation des investissements publics ;
- poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté et parachèvement de la réforme en cours sur les marchés publics.

III.- Solde budgétaire

Le budget de l'Etat au titre de l'année 2009 est équilibré en ressources et en charges avec un solde budgétaire nul.

*

*

*

Honorable Président de l'Assemblée Nationale,

Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,

Honorables Députés,

Mesdames et Messieurs,

Telle est l'économie du projet de budget de l'Etat pour l'exercice 2009.

Il traduit la responsabilité et la prudence face à un environnement extrêmement volatile et défavorable.

Il permet de garder les grandes ambitions nationales et d'amplifier les résultats positifs sur le plan macroéconomique obtenu ces dernières années.

Il maintient le pays dans le peloton des meilleures performances économiques dans la sous-région.

Au nom du gouvernement, je vous demande de le soutenir pour donner à notre pays les moyens de poursuivre la réalisation de ses ambitions de développement économique et sociale.

Je vous remercie de votre aimable attention.